

Projet de service 2024-2029

Service Délégué aux Prestations Familiales



QUI SOMMES-NOUS ?

1. Une association à but non lucratif déclarée d'utilité publique
2. Une volonté de militants (enseignants et soignants) datant de 60 ans.
3. Des militants et professionnels réunis pour des accompagnements pluridisciplinaires :
 - SESSAD
 - Entreprise adaptée
 - Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
 - Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
 - Dispositif Institut Thérapeutique et Pédagogique
 - Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
 - **Service Délégué aux Prestations Familiales**

NOS VALEURS

- Laïcité
- Citoyenneté
- Solidarité
- Primauté et respect de la personne
- Egalité des droits
- Préservation de l'environnement

NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

- Agir sous couvert d'un mandat judiciaire relevant de la protection de l'enfance et visant à rétablir une gestion autonome des prestations familiales, en garantissant la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.
- Rechercher l'adhésion de la famille et favoriser sa pleine participation, en instaurant une relation de confiance.
- Soutenir la famille dans l'accompagnement de l'enfant.
- Prendre en compte la pluralité des situations familiales et leurs besoins spécifiques.
- Déployer un accompagnement respectueux des règles du secret professionnel.
- Travailler en partenariat dans l'intérêt des familles et en lien avec les services de droits communs.
- Partager une culture bienveillante de respect de la personne et de prévention de la maltraitance.
- Sensibiliser et encourager les jeunes adolescents dans leur prise d'autonomie.

Projet de service 2024-2029

Service Délégué aux Prestations Familiales

Les outils au service des droits

OBJECTIFS

Généralux

- L'accompagnement budgétaire : rendre possible la maîtrise du budget et une gestion plus adaptée des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.
- L'action éducative : mobiliser et développer les potentialités de la famille dans un objectif d'autonomie et replacer la famille en tant qu'acteur de son propre devenir.
- Aide à la parentalité et à la protection de l'enfant : s'assurer de l'état de satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant et favoriser la cohésion familiale en restaurant de bonnes conditions de vie.

OBJECTIFS

Opérationnels

- Établir un bilan général de la situation familiale : évaluer les conditions matérielles de vie des enfants (logement, santé, habillement, hygiène, scolarité, loisirs, etc.)
- Aider la famille à faire valoir ses droits auprès de divers organismes de droit commun.
- Fixer avec la famille la façon dont les prestations familiales vont être utilisées pour les besoins de l'enfant.
- Rédiger et mettre en œuvre le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), détaillant les objectifs de l'accompagnement par thématique.

NOS MOYENS HUMAINS

- Encadrement : 0,10 ETP
- Délégué aux prestations familiales 0,5 ETP
- Assistante tutélaire 0,05 ETP

NOS MOYENS FINANCIERS

- Budget annuel : 70 000 euros
- Financement CAF et MSA
- Autorisation DDETSPP

Projet de service 2024-2029

Service Délégué aux Prestations Familiales

NOTRE PROJET *Jusqu'en 2029*

1 Positionner la bientraitance et l'éthique au cœur du service

2 Garantir les droits des familles accompagnées

3 Accompagner l'autonomie des familles accompagnées

4 Donner un rôle central à la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement

5 Assurer une démarche qualité et gestion des risques

- Actualiser le déploiement d'une stratégie en matière de bientraitance, notamment les outils documentaires comme les procédures existantes, le règlement de fonctionnement.
- Soutenir les professionnels par des actions de sensibilisation et/ou de formation à la bientraitance,
- Favoriser l'expression des bénéficiaires au sujet de la bientraitance,
- Expliciter les modalités d'organisation du questionnement éthique avec les partenaires du collectif « protection de l'enfance » .

- Déployer une information et les ressources utiles aux familles afin de les aider à mieux appréhender leurs droits.
- Prévoir des actions de formation et de sensibilisation des professionnels à la protection des données et à la gestion des modalités d'archivage.
- Intégrer les règles d'accès aux informations pour les personnes accompagnées.
- rédiger une procédure relative à l'application du droit à l'image de la personne accompagnée et actualise le formulaire existant.

- Décrire les moyens techniques mobilisés pour accompagner les personnes vers l'autonomie.
- Actualiser et compléter les procédures de gestion des prestations et des démarches administratives
- Mobiliser les liens avec les partenaires intervenant dans les différents domaines de la protection de l'enfance pour adapter les interactions en termes de protection en santé mentale et addictions.
- Mobiliser les mesures adaptées pour alerter et mettre les ressources, y compris financières, pertinentes au regard des risques de dénutrition et de malnutrition

Actualiser et renforcer les procédures suivantes :

- Déployer un plan de prévention de la maltraitance et de la violence
- Mettre en place une procédure de traitement des plaintes et réclamations en lien avec le logiciel Qualité de l'APAJH04.
- Renforcer les modalités de recueil et de traitement des événements indésirables
- Actualiser le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité du service,
- Inscrire le service dans la réflexion associative sur la démarche Responsabilité Sociétale et Entreprises.

**RETROUVEZ NOTRE PROJET
COMPLET SUR LE SITE
INTERNET DE L'APAJH04**